

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2022/425
portant désignation d'un correspondant incendie et secours

Le Maire de SILLINGY,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret susvisé, à savoir le 1^{er} novembre 2022 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur général des services de la Mairie,

ARRÊTE

ART. 1.- Monsieur Guy PONTAROLLO est désigné correspondant incendie et secours pour la commune de SILLINGY.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

ART. 2.- Le maire de la commune de SILLINGY est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé.

ART. 3.- Le présent arrêté, certifié exécutoire sous ma responsabilité, sera transcrit au registre des arrêtés municipaux, affiché sur les lieux du chantier et adressé :

- à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie
- à Monsieur le Président du conseil d'administration des services d'incendie et de secours de la Haute-Savoie
- à Monsieur Guy PONTAROLLO, adjoint de la commune de SILLINGY

Le Maire certifie le caractère exécutoire des présentes par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité :

- Publication électronique sur le site internet www.sillingy.fr le 28.10.2022
- Notification le 27.10.2022 à Monsieur Guy PONTAROLLO

SILLINGY, le 27 octobre 2022.

Yvan SONNERAT, Maire.



Mairie de Sillingy